

soxier de la Couronne, & il demanda que celui qui en étoit revêtu, fût obligé de rendre ses comptes. Il y a eu encore quelques débats dans la Chambre des Nonces avant qu'elle se soit rejointe avec le Sénat.

En ouvrant la séance du 14. on vit que la prétention du Nonce de *Plock* étoit ajustée: Mais celle concernant l'examen des comptes du Grand-Trésorier de la Couronne, ayant été remise sur le tapis, on recommanda aux Députés chargés de faire cet examen, d'y procéder avec la plus grande exactitude; d'avoir soin que la reddition des comptes se fit sur le même pied observé à l'égard de Mr. Grabowski qui avoit occupé cette Charge, & de ne point délivrer de quittance au Grand-Trésorier, que toute la Chambre des Nonces n'eût déclaré être satisfaite du rapport des Députés. Après que cette matière eût été agitée pendant plusieurs heures, le Comte Poniatowski, Grand-Chambellan de la Couronne & Nonce de *Zakroczin*, par un effet de son zèle pour prévenir que les délibérations ne traînaissent en longueur, dit: *Qu'il ne doutoit pas un instant que le Grand-Trésorier de la Couronne ne fut en état de rendre ses comptes de la manière dont on le désiroit: Qu'il étoit même tellement convaincu de ce qu'il avançoit, qu'il offroit d'en demeurer caution: qu'il trouvoit très-à-propos, que les Députés ne donnassent point de quittance au Grand-Trésorier, que l'examen des comptes n'eût été approuvé par la Chambre, & qu'il prioit l'Assemblée de ne point s'arrêter à cette matière pour prolonger les délibérations de la Diète.* L'avis de ce Nonce fut agréé de toute la Chambre. Le Secrétaire de la Diète fit ensuite la lecture du dispositif ou de la préface des nouvelles Constitutions. Il repêta